

Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de tirage

Titulaire	FADOQ - Région Outaouais Numéro de licence : L-00439
Activité de tirage et billets	<ul style="list-style-type: none">• Type de tirage : moitié-moitié• Nombre de billets mis en vente : indéterminé• Prix de vente du billet : 1 pour 3\$, 2 pour 5\$, 10 pour 20\$• La vente de billets pour les tirages aura lieu sur la plateforme du fournisseur Rafflebox et au Palais des congrès de Gatineau, 50 boul. Maisonneuve le 26 et 27 octobre 2024.• Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a commis une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaite acheter.• Billets gagnants seront tirés aléatoirement via la plateforme Rafflebox devant témoins sur le site du salon.• Annonce des gagnants sur la page Facebook et le site web de la FADOQ-Région Outaouais.
Critères de participation	<ul style="list-style-type: none">• La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus qui résident dans la province de Québec lors de l'achat de billets.• Tout intervenant directement relié aux tirages et au Salon FADOQ Distinction 50+ n'est pas admissible pour participer aux deux tirages moitié-moitié tels que l'équipe d'employés de la FADOQ – Région Outaouais, les membres du conseil d'administration de la FADOQ – Région Outaouais, les représentants des organisations PRO-EXPO ET DEE.

Sélection du gagnant	<ul style="list-style-type: none"> • La sélection aléatoire des billets gagnants de chaque tirage moitié-moitié s'effectuera par l'entremise de tirages au sort sur la plateforme Rafflebox. <p>Nous ferons deux heureux gagnants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier tirage 50/50 : 26 octobre 2024 à 16 h 15. • Deuxième tirage 50/50 : 27 octobre 2024 à 16 h 15.
Prix	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur en argent de chaque prix à gagner représente 50 % du montant amassé et annoncé après chaque tirage. • Dans l'éventualité où le montant annoncé affiché et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
Réclamation	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque gagnant sera contacté par la FADOQ – Région Outaouais par téléphone ou courriel, selon les coordonnées transmises lors de l'achat de billet. • La personne détenant le billet gagnant doit réclamer son prix au courant des 14 jours suivant le tirage. Elle doit se présenter au Secrétariat régional de la FADOQ – Région Outaouais avec sa preuve d'achat du billet (reçu par courriel pour les achats en ligne ou son billet imprimé acheté sur le site du Salon) et sa preuve d'identité avec photo. La preuve d'identité doit démontrer le respect des critères de participation. • Si la valeur en argent du prix gagné n'est pas réclamée au-delà du délai de 14 jours, elle sera automatiquement reversée à la FADOQ – Région Outaouais et les fonds serviront à bonifier les programmes et les activités offerts aux membres FADOQ. • Le gagnant accepte que son nom et prénom soient mentionné sur la page Facebook et le site web de la FADOQ-Région Outaouais.